



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2016
C. 28/73 - AGC/Cult. - IDAFF 198'344 - uc

Réponse à la résolution de M. Nicolas Gillard du 18 juin 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts « Musée de l'art brut : quelle stratégie à court, moyen et long terme ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 18 juin 2014, le Conseil communal délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Nicolas Gillard : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure propre à maintenir le rayonnement national et international du musée de l'art brut, à assurer la conservation, la présentation et, tant que faire se peut, l'enrichissement de ses collections et que soient préservés, à cette fin, les moyens financiers dont dispose actuellement le musée* ».

Préambule

La Municipalité rappelle tout d'abord que, dans un contexte concurrentiel de plus en plus fort rendant l'acquisition d'œuvres difficile, le musée, reconnu comme unique au monde, et apprécié internationalement pour la qualité et la valeur de l'ensemble historique et singulier qu'il abrite et conserve, doit réaffirmer son statut et sa spécificité de collection de référence, en tenant compte d'importants problèmes de saturation des lieux de dépôt et de stockage et en l'absence de certains équipements liés à l'institution muséale d'envergure (caféteria, librairie).

Réponse de la Municipalité

Depuis l'adoption de cette résolution, la Municipalité a précisé ses objectifs de manière détaillée également quant aux travaux qu'elle entend mener ces prochaines années à la Collection de l'Art Brut, afin de renforcer encore davantage la position de l'institution et accueillir dans un cadre adapté le public le plus large possible. Ces éléments figurent dans le rapport-préavis de politique culturelle N° 2015/1 du 8 janvier 2015, et adopté par votre Conseil en date du 16 mars 2016. Pour mémoire, les principaux travaux, qui devront faire l'objet d'un préavis spécifique présenté à votre Conseil sont les suivants :

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

- créer un nouveau hall d'entrée qui garantira un accueil idéal et sécurisé du public ;
- agrandir la bibliothèque spécialisée, déjà unique en suisse, valorisant grandement les 6'000 ouvrages qu'elle propose ;
- construire une extension qui prendrait la forme d'une nouvelle galerie, offrant une nouvelle possibilité d'exploitation des espaces de l'institution, une dissociation des espaces dévolus aux expositions permanentes et temporaires et une meilleure circulation des visiteurs ;
- installer un ascenseur pour permettre l'accès, actuellement impossible, aux personnes en situation de handicap ;
- ouvrir régulièrement au public les jardins du musée, à l'instar d'autres institutions muséales telles que la Fondation de l'Hermitage et le Musée de l'Elysée ;
- renforcer la collaboration avec l'Auberge de Beaulieu qui deviendrait un véritable « café-restaurant de l'Art Brut » ;
- développer la médiation culturelle, particulièrement en direction du jeune public en exploitant par exemple la petite construction située dans la cour du château ;
- entamer une étude systématique des collections en réalisant un inventaire précis et informatisé des différentes œuvres conservées par le musée ;
- améliorer la signalétique de l'institution.

De manière à préparer un avant-projet, un compte d'attente sera prochainement ouvert, avant la réalisation des travaux prévus au plan des investissements.

S'agissant de la problématique du stockage, celle-ci a pu être résolue en 2015, par l'octroi d'importantes surfaces, permettant ainsi de conserver les œuvres dans des conditions adéquates. Un investissement important a été consenti pour l'acquisition d'une halle de stockage destinée prioritairement à l'ensemble des musées communaux et institutions culturelles subventionnées.

Parallèlement à ces importants investissements, la Municipalité rappelle les actions entreprises depuis 2014 par la direction de l'institution et favorisant le rayonnement régional, national et international du musée en :

- collaborant de plus en plus avec des institutions d'art brut prestigieuses et en organisant des échanges et des prêts : rien que pour l'année 2015, des œuvres ont été prêtées à l'American Folk Art Museum et au Swiss Institute de New York, au Musée d'art contemporain de Zagreb, au Musée des Beaux Arts de Mons, au Musée International d'Art Naïf Anatole Jakovsky de Nice, à l'Art Museum No-Ma à Omi-Hachiman, à la Whitworth Art Gallery de Manchester, aux Musées de Belfort, au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et au LaM de Lille;
- exportant des expositions : l'exposition Véhicules, très important succès local, s'est exportée au MIAM de Sète en France avec le même succès ;
- participant à des expositions telles que « les cahiers dessinés » de la Halle Saint-Pierre à Paris ou en présentant des expositions à l'international (exposition Robillard à New York);
- organisant des manifestations telles que Les Jardins de l'Art Brut, désormais annuelle qui permet de valoriser le site lui-même en ouvrant le jardin au public en proposant des animations diverses, notamment des projections et des concerts.
- proposant de nombreux ateliers pour le jeune public ;

L'année 2016 marquant le 40^e anniversaire de l'institution, des montants spécifiques ont pu être attribués pour des manifestations exceptionnelles, notamment l'exposition actuelle, présentant

200 pièces de la collection historique de Jean Dubuffet et suscitant un vif intérêt public et médiatique.

S'agissant des ressources du musée, la Municipalité souhaite, en fonction des possibilités budgétaires, pouvoir renforcer les moyens actuels destinés à l'inventaire et à la préservation des œuvres, de même que l'administration, aujourd'hui sous-dotée au vu de l'activité intense du musée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

